

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 16 juillet 2020 à 16 h 00

AUJOURD'HUI seize juillet deux mille vingt

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 10 juillet 2020, s'est réuni dans les Salons de l'Hôtel de Ville.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Olivier BIANCHI, Maire, président la séance

Présent(e)s : Olivier BIANCHI, Christine DULAC ROUGERIE, Nicolas BONNET, Marion CANALES, Cyril CINEUX, Isabelle LAVEST, Grégory BERNARD, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Rémi CHABRILLAT, Nicaise JOSEPH, Jean-Christophe CERVANTES, Cécile AUDET, Jérôme GODARD, Odile VIGNAL, Christophe BERTUCAT, Magali GALLAIS, Jérôme AUSLENDER, Anne-Laure STANISLAS, Didier MULLER, Sondès EL HAFIDHI, Charles-André DUBREUIL, Sylviane TARDIEU, Dominique ADENOT, Anna AUBOIS, Marion BARRAUD, Laetitia BEN SADOK, Valérie BERNARD, Fatima BISMIR, Julien BONY, Jean-Pierre BRENAS, Dominique BRIAT, Estelle BRUANT, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Alparslan COSKUN, Samir EL BAKKALI, Eric FAIDY, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Wendy LAFAYE, Diego LANDIVAR, Cécile LAPORTE, Steve MAQUAIRE-BEAUSOLEIL, Marianne MAXIMI, Pierre MIQUEL, Lucie MIZOULE, Lucas PEYRE, Frédéric PILAUD, Catherine PINET-TALLON, Stanislas RENIÉ, Pierre SABATIER, Vincent SOULIGNAC, Yannick VIGIGNOL, Thomas WEIBEL

Excusé(e)s ayant donné pouvoir : Géraldine BASTIEN à Jean-Pierre BRENAS, Alexis BLONDEAU à Eric FAIDY

Excusé(e)s :

Absent(e)s :

Secrétaire : Wendy LAFAYE

Madame Sondès EL HAFIDHI arrive avant le vote de la question n°3.

Monsieur le Maire sort pour l'examen, les débats et le vote du Compte Administratif (question n°17).

Madame Christine DULAC ROUGERIE, Première Adjointe, préside la séance pour la question n°17.

Monsieur le Maire reprend la présidence de la séance après le vote de la question n°17.

Monsieur Samir EL BAKKALI quitte la séance avant le vote de la question n°28 et donne pouvoir à Madame Magali GALLAIS.

Madame Estelle BRUANT arrive avant le vote de la question n°32.

VŒU B
VOEU PRÉSENTÉ PAR LES GROUPES SOCIALISTES ET APPARENTÉS,
COMMUNISTES ET CITOYEN.NES : DÉFENDRE L'ACCESSIBILITÉ ET
L'ATTRACTIVITÉ DURABLES DE NOTRE TERRITOIRE

Rapporteur : Madame Marion CANALES

Nous dénonçons les effets directs et collatéraux de l'annonce brutale de la filiale d'Air France, HOP !, de supprimer les quatre liaisons aériennes entre Clermont-Ferrand et Orly (plus de 100 000 passagers/an) ainsi que 49 emplois au centre de maintenance.

La double peine infligée ainsi à notre territoire en matière de desserte est préjudiciable à plusieurs titres :

- économiquement et socialement, car de nombreuses entreprises sont directement tributaires de cette desserte. Annoncée sans aucun préalable, ni aucune volonté de concertation, cette suppression place les acteurs économiques au pied du mur en sortie de crise sanitaire et en plein cœur de l'été.

Les pertes sèches et immédiates d'emplois sont importantes et les effets collatéraux -non encore estimés- risquent d'apparaître au cours des prochains mois. C'est toute la filière aéronautique qui a besoin de cet aéroport qui sera touchée par cette décision.

Ceci produira par ailleurs nécessairement et à court terme un déséquilibre financier pour l'aéroport dans le cadre de la délégation de service public entre le syndicat mixte et l'entreprise VINCI Airport. Sur qui pèsera ce déséquilibre non anticipé et non choisi ? Les collectivités à l'heure où les effets de la crise sanitaire du Covid-19 ne sont encore pas totalement évalués et les situations fragilisées.

- géographiquement, car cette décision unilatérale éloignera encore un peu plus notre territoire des centres de décision. Le Ministre des transports a récemment annoncé la suppression progressive des liaisons aériennes qui disposent d'un équivalent en train en moins de 2h30. Cette règle prend aujourd'hui écologiquement tout son sens lorsque l'on sait que l'ensemble des vols commerciaux (passagers et marchandises) ont émis 918 millions de tonnes de CO2 en 2018, ce qui représente 2,4 % de toutes les émissions de gaz à effet de serre (GES) de la planète (+ 32 % en cinq ans). Mais ceci s'avère en l'espèce un non-sens puisque notre territoire est déjà lourdement pénalisé par une desserte ferroviaire doublement médiocre, tant pour relier Paris (+de 3h30) que Lyon.

Cette brutale décision nuit lourdement à l'attractivité de notre territoire comme à son développement durable car, force est de constater que la voiture va être majoritairement utilisée par ces voyageurs privés d'avion. Au même titre que la probable fermeture totale de la ligne Volvic - Le Mont-Dore, envisagée par SNCF Réseau pourrait prochainement envoyer de nombreux camions sur la route.

Tout ceci est contraire aux objectifs de la Métropole et viendra contrarier l'ensemble des démarches menées et à mener pour assurer une amélioration de la qualité de l'air et ce, alors que chaque jour pèse sur les citoyens la responsabilité de leur empreinte carbone.

Comment tolérer et comprendre cette annonce quand, par ailleurs en mai dernier, le gouvernement a annoncé qu'Air France recevrait 7 milliards d'euros de l'État, 4 milliards en prêts bancaires garantis par l'État à 90 % et 3 milliards sous forme d'avance d'actionnaire par l'État (actionnaire à près de 14 %). Ce n'est pas tout pour le Groupe Air France-KLM, car KLM recevra également de l'aide de l'État néerlandais.

En conséquence, la Ville de Clermont-Ferrand :

- Demande le rétablissement de la desserte Clermont-Orly dont la suppression est non conforme aux déclarations du Gouvernement sur le maintien des lignes aériennes régionales dès lors que le territoire est situé à plus de 2h30 en train de la capitale.
- Demande qu'Air France reçoive les collectivités concernées et les représentants du monde économique et des usagers impactés par la suppression de la ligne Clermont-Orly.
- Demande que des garanties soient apportées sur la pérennité du centre d'entretien Hop ! Air France à Aulnat et que les licenciements soient suspendus dans l'attente des réunions avec Air France.
- Demande que les collectivités locales soient associées à la prise de décision relative à la ligne Volvic - Le Mont-Dore favorisant un service de fret ferroviaire conséquent.
- Demande que le comité de suivi de la ligne ferroviaire Clermont-Paris se réunisse enfin suite aux engagements pris par le Gouvernement précédent pour l'amélioration de la desserte pour laquelle aucune amélioration n'est visible.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, la proposition mise aux voix est adoptée à la majorité.
4 élus ne prennent pas part au vote.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le **17 JUIL. 2020**

Le Maire,

Olivier BIANCHI

